

RÈGLEMENT DE DÉROGATION MINEURES #2002-131-1

PROJET DE RÈGLEMENT



Xx xxx 2021

Article 1.

L'article 13 est modifié par le remplacement de « cent (100) » par « trois cent cinquante (350) ».

Article 2.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Projet de règlement